

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 94 (1943)
Heft: 9-10

Rubrik: Affaires de la Société

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

n'oublie pas tout à fait. On sacrifie aujourd'hui trop souvent un bel arbre pour favoriser la production d'une brouette d'herbe ou celle d'une plate-bande de carottes. Nous habitons un des plus beaux pays du monde, mais à condition qu'on ne le dénude pas trop.

C'est pourquoi nous nous permettons, pour conclure, d'attirer l'attention des cultivateurs, des propriétaires de toute nature et des services publics, sur les avantages que présenterait, tant sous le régime alimentaire, que sous celui du maintien, de la conservation ou de l'extension des beautés naturelles de notre pays, la plantation de nombreux châtaigniers. Il serait hautement désirable que la réacclimatation de beaux sujets, présentant toutes garanties de greffe et de réussite, soit encouragée au même titre que celle d'autres arbres fruitiers, soit au moyen de subsides, de primes ou d'encouragements de toute nature. La création de belles allées, de pieds isolés, de bouquets, ou même de bordures de routes, devrait être envisagée toutes les fois que les conditions de climat et de sol le permettent.

Basé sur note expérience personnelle, nous pouvons certifier que les enfants et les petits-enfants de ces amis prévoyants de la nature n'auront pas lieu de le regretter.

J.-J. de Luze, a. inspecteur forestier.

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ

Rapport annuel du comité permanent sur l'exercice 1942/1943,

présenté par le président *Jenny*,

adjoint de l'inspecteur forestier cantonal des Grisons, à Coire

Messieurs,

Au nom du comité permanent, et conformément aux prescriptions de nos statuts, nous venons vous présenter le rapport usuel sur l'activité de notre société durant l'exercice 1942/1943.

Le nombre des démissions de sociétaires a été de 8, tandis que celui des admissions de nouveaux membres s'est élevé à 14. Au 30 juin 1943, l'effectif de nos sociétaires s'élevait à 510 membres ordinaires (504 l'an dernier), à 6 membres d'honneur et à un seul membre à l'étranger.

Nous avons eu à déplorer le décès de 4 sociétaires, au sujet duquel nos deux périodiques ont publié des articles nécrologiques signés de la plume d'anciens amis. Qu'il me soit permis de vous remettre en mémoire leurs noms. Ce sont :

MM. *Théodore Meyer*, ancien adjoint de l'inspecteur forestier cantonal à Coire, membre d'honneur,

Adr. de Werra, ancien inspecteur forestier d'arrondissement à Sion,

Max du Pasquier, ancien inspecteur forestier d'arrondissement à Areuse,

Edouard Lozeron, inspecteur forestier cantonal à Neuchâtel.

Je vous invite, Messieurs, à vous lever de vos sièges, pour honorer la mémoire de ces anciens sociétaires.

Notre caissier et les reviseurs des comptes vous présenteront tout à l'heure leur rapport sur ces derniers. Les dépenses de notre société ont été de 21.764,35 fr., alors que la somme prévue au budget était de 19.400 fr. L'excédent provient de l'augmentation des dépenses, dus au renchérissement, survenue pour l'impression de la « Zeitschrift » et du « Journal ». Il a été tenu compte de ce fait dans l'établissement du budget pour 1943/1944. Grâce aux recettes fournies par le produit des insertions, des abonnements et de divers, le total des dépenses et des recettes ne différa que de peu. A la fin de l'exercice, la fortune de notre société s'élevait à 11.287,85 fr.

Les comptes du « Fonds pour publications » accusent un excédent de dépenses de 2681 fr.; son montant, à la fin de l'exercice, est descendu à 15.992,65 fr. Durant le prochain exercice, nous serons dans la nécessité d'y recourir plus fortement encore, si toutes les publications projetées doivent voir le jour. Nous avons prévu provisoirement au budget une somme destinée à la publication des conférences données lors de l'inauguration de la statue du professeur Engler et du cycle de conférences. Quant à la publication prévue pour l'orientation du public, sur l'importance de la forêt, il faudra, pour en supporter les frais, organiser une action spéciale.

Le « Fonds Morsier » n'a pas été utilisé, si bien qu'il atteint aujourd'hui le montant de 20.725,15 fr.

Nous adressons nos remerciements, pour leur appui financier, à la Confédération et à son représentant, Monsieur l'inspecteur général des forêts Petitmermet, aux cantons ainsi qu'à tous ceux qui nous ont aidés financièrement. Notons ici que l'Inspection fédérale des forêts a bien voulu nous promettre une somme de 800 fr. pour les publications relatives au cycle de conférences; nous l'en remercions cordialement.

D'après les indications de l'imprimerie Büchler, le nombre des abonnés à nos périodiques, le 21 juillet 1943, était le suivant :

« Zeitschrift » : 971, auxquels il faut en ajouter 44 pour qui, à cause de l'état de guerre, l'expédition n'est plus possible, ou qui, pour la même raison, ne peuvent plus payer l'abonnement.

« Journal » : 496, auxquels il faut en ajouter 21 qui ne peuvent plus le recevoir, pour les mêmes raisons.

L'augmentation des abonnés a été, en 1942/1943, de 29 pour la « Zeitschrift ». Pour le « Journal », l'effectif est le même qu'en juin 1942.

Nous adressons à messieurs les rédacteurs les remerciements de notre société pour leur travail désintéressé. Que chacun de nos sociétaires s'efforce de recruter de nouveaux abonnés et sociétaires; c'est ainsi que nous leur témoignerons le mieux l'expression de notre reconnaissance.

Durant l'année écoulée, le rédacteur de la « Zeitschrift » a attiré notre attention sur l'augmentation survenue dans le coût de l'impression et du papier, qui va entraîner une augmentation du prix d'abonne-

ment, au cas où nos périodiques devraient rester inchangés. Notre comité a décidé d'admettre en principe une augmentation du prix d'abonnement. L'assemblée générale, qui seule peut prendre une décision sur la question, aura à trancher le cas. C'est pourquoi cette augmentation du montant de la cotisation annuelle figure dans la liste des objets à traiter de notre séance administrative.

Un supplément de nos périodiques a été publié au cours de l'exercice, soit le cahier n° 20, contenant le travail de M. l'inspecteur forestier fédéral E. Hess sur : « Etudes sur la répartition du mélèze en Suisse. » Au commencement de 1943, vous avez reçu, à titre de publication de fête pour la commémoration du centenaire de la Société forestière suisse, le livre de M. Henne, ancien inspecteur forestier fédéral, sur le côté historique de notre société. Nous adressons aux deux auteurs les remerciements qu'ils ont si bien mérités.

Notre comité a tenu 7 séances pour l'expédition des questions de son ressort. Notre société a participé, en outre, aux manifestations suivantes auxquelles elle fut invitée à collaborer :

Assemblée constitutive de l'Association suisse du plan national d'aménagement, et conférence en vue de la discussion de questions relatives à la chasse et à la protection du gibier. Cette conférence, présidée par le Conseiller fédéral Etter, eut lieu à la suite d'une demande du « Jagdschutzverein » et de la Ligue suisse pour la protection de la nature.

D'accord avec l'Association suisse d'économie forestière, notre Société forestière suisse transmet au Département fédéral de l'Intérieur une requête tendant à examiner à nouveau le 2^{me} programme de défrichement d'une étendue de 10.000 ha., en vue de diminuer, si possible, celle-ci. En complément de cette requête, une conférence eut lieu, avec la dite Association et les offices fédéraux en cause, sous la présidence du Conseiller fédéral Etter, pour examiner les différentes questions en relation avec celle du défrichement. La Société forestière suisse fut invitée à y assister. Cette invitation nous étant parvenue trop tard, il nous fut impossible de nous y rendre. Le développement de l'affaire vous est connu. A la suite de ces discussions, le Département fédéral de l'économie publique décréta quelles sont les voies à suivre dans la mise en œuvre des défrichements. Mais, dans la pratique, leur exécution se heurta, ci et là, à quelques difficultés. La marche des événements rendit nécessaire, en fin de compte, la convocation d'une réunion extraordinaire — réclamée par une requête de 129 de nos sociétaires — qui fut fixée au 10 avril, à Zurich. On craignait surtout que les défrichements soient utilisés avant tout en vue de procurer de faciles occasions de travail, puis aussi pour satisfaire certaines visées de politique agraire. Dans cette assemblée prédominait un esprit d'opposition à la mise en œuvre de nouveaux défrichements.

A l'occasion de cette assemblée extraordinaire, les forestiers furent renseignés sur certains faits survenus au sein du Conseil national. Il leur fut donné connaissance des graves reproches, bien immérités, lan-

cés par un membre de ce conseil, M. Nobs, contre le personnel forestier. Une communication, parue dans le dernier cahier de nos périodiques, vous a appris comment l'affaire fut liquidée.

L'assemblée extraordinaire a donné comme instruction au comité permanent de faire paraître, à ce sujet, une publication pour orienter le public. Monsieur le professeur W. Schädelin a très aimablement accepté de vouloir bien se charger de sa rédaction. Il choisira en toute liberté les collaborateurs dont il pourrait avoir besoin. Notre comité estime n'avoir pas la compétence voulue pour lui donner des conseils sur l'esprit qui doit caractériser l'ouvrage.

Depuis lors, les cantons ont essayé, avec plus ou moins de hâte, de mener à chef leur programme de défrichement. Quelques-uns l'ont fait en entier; d'autres n'y ont pas encore réussi et devront le compléter plus tard. Nous estimons que la forêt a rempli sa tâche quant à sa participation à l'augmentation de l'étendue du sol cultivable. La question des défrichements peut être considérée comme définitivement liquidée.

La commission désignée par le comité permanent, pour établir un projet de revision de la loi forestière fédérale de 1902, a terminé son travail et fourni un projet définitivement rédigé. Il est actuellement dans les mains de M. Liver, professeur de droit à l'E. P. F., qui a été chargé d'en examiner la forme, au point de vue juridique. Notre Société, dans une prochaine réunion, aura à se prononcer sur la question et à décider quelles seront les démarches à entreprendre.

Notre Société, lors de sa réunion annuelle de 1939 à Zurich, avait écarté une proposition du comité permanent relative à l'acquisition d'un insigne pour les sociétaires. Quelques partisans de cette idée l'ont reprise à leur compte. Mais il s'agirait d'un insigne de forestier et non pas d'un insigne de membre de notre association. Lors de notre réunion à Baden, un grand nombre de sociétaires avaient donné, par écrit, leur approbation à ce mode de voir. Aujourd'hui, cet insigne sera remis aux cinq ingénieurs forestiers qui ont subi avec succès, en 1943, l'examen d'Etat. Notre comité, ainsi que les initiateurs de la question désirent que dorénavant cet insigne soit distribué lors de l'examen d'Etat, aux frais de la Confédération. Si, pour une raison quelconque, la chose s'avérait impraticable, notre comité permanent pense que la S. F. S. pourra délivrer, à ses frais, le dit insigne lors de la réunion annuelle; nous nous plaisons à espérer que la première solution pourra être réalisée.

Le Conseil fédéral a décidé, il y a quelques années, pour raison d'économie, de supprimer les indemnités accordées jusqu'alors aux stagiaires forestiers. A ce sujet, quelques stagiaires ont adressé une requête au Département fédéral de l'Intérieur, demandant la réintroduction de ces indemnités. Le Comité permanent l'a chaudement appuyée. Le Conseil fédéral a maintenu son arrêté. Depuis quelques années, le comité permanent s'est fréquemment occupé de la question, mais sans réussir à obtenir une solution satisfaisante et permanente.

L'Inspection fédérale des forêts a essayé de la trouver en faisant intervenir les cantons. Elle a adressé, à ce sujet, une circulaire aux Départements auxquels l'économie forestière est rattachée. Nous ignorons si les tractations y relatives sont aujourd'hui arrivées à leur terme. Mais nous avons, à tout le moins, pu constater qu'elles sont en bonne voie.

Tous ceux qui ont pu assister à la célébration de la fête en l'honneur du professeur Engler en conserveront un réconfortant souvenir. Elle eut lieu du 10 au 12 juin, complétée par un cycle de conférences. Le comité permanent adresse ses meilleurs remerciements à Monsieur le professeur Leibundgut, à qui revient le mérite principal de leur organisation, ainsi qu'à tous les conférenciers de cette réunion.

Nous ne sommes pas encore au terme de nos difficultés, et ignorons ce que nous réserve l'avenir. La forêt porte déjà des traces bien visibles de blessures, provoquées par le défrichement, mais surtout par les surexploitations auxquelles il a fallu procéder. Mais c'est l'intérêt du pays qui l'a exigé, afin qu'il puisse tenir. Quand on songe aux privations et aux souffrances que doivent supporter les habitants de nos pays voisins, on peut s'estimer très privilégiés. Aussi, si le ton de la discussion de certaines questions devait menacer de devenir par trop vif, n'oublions pas que des sacrifices beaucoup plus graves pourraient nous être imposés, sans que nous ayons l'occasion, ou le temps, de nous y préparer. Il s'agit aujourd'hui, non pas de suivre la voie qui nous semble la plus habile, au point de vue de la politique forestière, mais de se mettre sans arrière-pensée au service du pays entier. Si chacun, à sa place, accomplit consciencieusement sa tâche, nous avons le droit d'espérer que le temps reviendra où nous pourrions nous vouer à un travail constructif, durant lequel notre peuple et ses autorités pourront être gagnés à notre cause et à nos projets.

(Trad. H. B.)

CHRONIQUE

Confédération

Ecole forestière. A la suite des examens subis cet été, les candidats suivants ont obtenu le diplôme d'ingénieur forestier :

MM. *Anken André*, de Tolochenaz (Vaud).

Burkart Walo, de Castaneda (Grisons) et Merenschwand.

Haas Robert, de Zurich.

Ecole polytechnique fédérale. Suivant décision du Conseil fédéral, du 26 août 1943, Monsieur le Dr *Hans Burger*, directeur de l'Institut fédéral de recherches forestières, a été promu *professeur* à l'Ecole polytechnique fédérale. Cela à titre de remerciement pour les services rendus par ses travaux scientifiques et son enseignement à notre haute école, et en application de l'article 13 de la loi fédérale concernant la création de l'Ecole polytechnique fédérale.